



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Projet Loi 56

L’AQDR salue cette initiative politique encadrant les proches-aidants.

Montréal, le 15 juin 2020 - Marguerite Blais, ministre des Aînés et des Proches-aidants, a déposé, jeudi dernier, son projet de loi tant attendu sur la proche-aidance. Elle veut faire adopter une politique nationale pour les proches-aidants et un vaste programme quinquennal, plus un comité des Partenaires et un autre pour le suivi.

Toutefois, ce qui risque de poser problème c'est la concrétisation de la vision de la ministre Blais et de ses objectifs dans la réalité du terrain et du quotidien de la proche-aidance. À elle seule, la crise sanitaire et la situation désastreuse et scandaleuse des CHSLD en est une preuve. Il y a une marge entre le désir et la réalité. Et lorsqu'on arrive dans le concret, les mots ne suffisent plus à décrire ce qui est advenu.

CITATION

L’AQDR mettra tout en œuvre pour faire entendre la voix des retraités et leur entourage : leurs conditions de vie, leur silence obligé, leur épuisement, leur apport nécessaire, leurs droits si méconnus, leurs besoins et leurs revendications.

Pierre Lynch, président de l'AQDR.

Il y aura tout l'été pour examiner et commenter le projet de loi qui recevra sans doute sa sanction à l'automne. On verra alors comment la ministre passera des mots bien médiatisés à l'action efficace et comment elle montrera l'ouverture et la souplesse nécessaires dans ses nominations aux comités.

À PROPOS DE L’AQDR

Depuis 41 ans, l’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est présente dans la société québécoise pour défendre les droits des aînés et faire entendre leur voix. L’AQDR regroupe tout près de 25 000 membres dans 42 sections dans les 16 régions administratives du Québec.

— 30 —

Source : Jean Carette
514 – 935-1551, poste 223
438-503-1351